



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 82225

Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la question de l'utilisation des franchises médicales. En effet, il avait été acté par le Gouvernement, lors de la création des franchises médicales, que leurs produits devaient servir à financer des unités de soins palliatifs dans le cadre de la fin de vie. Elle souhaiterait connaître le montant exact des sommes issues des franchises médicales et leur affectation dans le cadre de la création des unités de soins palliatifs. Elle la remercie de lui faire part de son sentiment sur cette question.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82225

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7180

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)